

Discours publics

Les discours dans l'actualité

Déclaration de Mme Claudie Haigneré, ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies, sur le développement des campus numériques, en visioconférence depuis Paris, le 2 octobre 2003.

Personnalité, fonction : HAIGNERE Claudie.

FRANCE. Ministre délégué à la recherche et aux nouvelles technologies

Circonstances : Colloque "Campus numériques et universités numériques en région", Montpellier, du 1er au 2 octobre 2003

ti : Messieurs les Présidents d'universités,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que j'ouvre cette deuxième journée de vos travaux. J'avais prévu initialement d'être parmi vous à Montpellier, mais la rentrée parlementaire et une réunion de ministres aujourd'hui à Paris ne me l'ont pas permis.

J'ai toutefois tenu à être aujourd'hui en direct avec vous, en visioconférence et en diffusion internet via Canal-U. En effet le sujet des campus numériques me tient particulièrement à coeur, et notre Ministère y est fortement impliqué. Votre colloque européen est à cet égard la première initiative d'ampleur en France sur le sujet, et je remercie l'Université Ouverte Montpellier-Languedoc-Roussillon et le professeur Michel Averous de l'avoir organisé.

Ce premier colloque arrive à un moment important dans notre politique de campus numériques. Nous avons reçu le rapport d'évaluation des premiers campus ; nous venons de clore l'appel d'offres "universités numériques en région" décidé par le CIADT de décembre 2002. Nous sommes donc tous ensemble en position de dresser un bilan de trois ans de campus numériques, et de tracer les pistes d'avenir.

Les trois premiers appels d'offres "campus numériques" 2000, 2001, 2002, ont permis d'initier de nombreuses démarches de formation à distance sur internet, et ont révélé le caractère très spécifique de la formation sur internet par rapport à l'enseignement à distance traditionnel. Une richesse d'initiatives a vu le jour, puisqu'à l'issue de l'appel à projets 2002 c'étaient 64 projets qui avaient obtenu le label " campus numériques " et le soutien du Ministère.

Au total ce sont 20 millions d'euros sur trois ans qui auront bénéficié à la constitution de ces premiers campus numériques, en sus des 40 millions d'euros annuels des contrats quadriennaux du Ministère sur les nouvelles technologies dans l'université.

Après la phase de préparation par les enseignants des cours numériques, un certain nombre de campus s'est mis en place en place à la rentrée universitaire 2002, et d'autres se mettent en place lors de la présente rentrée.

Dans cette phase active de conception et de pré-lancement de ces campus numériques, notre initiative des " universités numériques en région " complète de manière transversale l'action des porteurs de projet de campus numériques.

Mettant l'accent sur l'équipement, en complément des contrats quadriennaux, et sur l'accès de tous aux services numériques, elle vient renforcer leur action sur les contenus pédagogiques numériques.

Les universités numériques en région donnent une reconnaissance certaine aux équipes des campus numériques. Une reconnaissance au sein de leur université, une reconnaissance vis-à-vis des pouvoirs politiques locaux. Il est positif que sur certaines thématiques de recherche ou universitaires, les Conseils Régionaux soient présents et actifs vis-à-vis des

universités de leur région. L'appel d'offres 2003 a permis un portage des campus numériques au plus haut niveau politique des Régions, et je considère cela comme un point positif.

A cet égard, la mobilisation autour de l'appel d'offres 2003 " universités numériques en région " a été effective malgré les délais assez courts impartis : toutes les régions françaises ont répondu, à l'exception de trois d'entre elles, et il n'y a qu'un seul cas de région avec deux dossiers concurrents. L'appel a été clos le 8 septembre, le jury s'est réuni le 25 septembre, et les résultats de l'appel d'offres vous seront donnés par la direction de la technologie pendant la suite de votre colloque.

Maintenant que le paysage a été clairement structuré, de manière verticale par les thématiques et de manière horizontale par le renforcement des services numériques des établissements, nous souhaitons tracer pour 2004 une politique ambitieuse pour les campus numériques francophones.

Notre ambition est de capitaliser sur ces acquis en définissant une dizaine d'universités numériques thématiques, pôles d'excellence nationaux.

Ils se baseront à la fois sur les meilleurs des campus numériques initiaux, et sur les plus actives universités numériques régionales.

Dans une même matière, nous inciterons au regroupement des initiatives, et à l'association d'autres acteurs qui n'étaient pas initialement dans la démarche, je pense aux grandes écoles d'ingénieurs par exemple. Ceci est cohérent avec la décision prise en juillet dernier par le CISI (Comité Interministériel pour la Société de l'Information) d'une initiative interministérielle en faveur de la e-formation, associant les Ministères jouant un rôle dans la formation supérieure, comme l'Agriculture ou l'Industrie.

Nous pouvons d'ores et déjà, compte tenu de la richesse de vos réalisations, définir quelques thèmes des universités numériques thématiques que nous retiendrons: à titre d'exemple le Droit, L'Economie et la Gestion, les Sciences pour l'Ingénieur, la Médecine.

La médecine est un bon exemple de thématique d'excellence, et je souhaite saluer à cet égard le travail de structuration d'une Université Médicale Virtuelle Francophone fait par le Pr. Benhamou, chargé de cette mission par Luc Ferry et moi-même.

Ces pôles d'excellence nationaux devront aussi respecter quelques critères importants, j'en mentionnerai trois : l'ouverture sur internet, le lien avec l'entreprise et la formation professionnelle, la coopération internationale.

A propos de l'ouverture sur internet, j'entends par là que les futurs pôles d'excellence doivent contribuer à la diffusion du savoir. Il ne saurait y avoir de contenus propriétaires, qu'ils soient régionaux ou thématiques. Bien entendu le tutorat et l'enseignement restent à accès réservé, mais les cours eux-mêmes doivent être en ligne accessibles à tous. Il s'agit d'une tendance de fonds, basée sur l'initiative OpenCourseWare du MIT, et qui dépasse le cadre des campus numériques. Il est important que vous, moteurs du numérique dans vos universités, l'ayez présente à l'esprit car elle conditionne le rayonnement international et l'attractivité de notre enseignement supérieur à moyen terme.

A propos du lien avec l'entreprise et la formation professionnelle, ce sera aussi un critère important, et il s'applique à une grande partie des thématiques. Dans la tradition de l'enseignement à distance, l'enseignement sur internet est un moyen idéal pour la formation professionnelle des entreprises, ou pour la formation continue tout au long de la vie.

La coopération internationale est le troisième critère d'excellence : certains campus numériques ont commencé à le faire, notamment avec des universités francophones d'Afrique. Cette tendance doit être renforcée au bénéfice de tous, nos universités comme les universités partenaires, et doit être étendue à une coopération de nos futurs pôles d'excellence avec des universités européennes.

Voilà, Mesdames, Messieurs, les thèmes que je souhaitais partager avec vous. Vous l'avez compris, vos travaux nous seront fortement utiles car ils participent à notre travail d'évaluation et de précision d'une politique ambitieuse en matière d'enseignement numérique.

Grâce à la présence de la Direction de la Technologie, qui joue un rôle majeur dans la mise

en oeuvre de cette politique, j'en prendrai connaissance avec intérêt, et vous souhaite une deuxième journée de congrès riche et fructueuse.

(Source <http://www.recherche.gouv.fr>, le 3 octobre 2003)